



DÉLIBÉRATION N°050/2026

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

Séance du 01 Juillet 2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**DATE D’AFFICHAGE**

24/06/2026

EN EXERCICE : 23**PRÉSENTS : 20****PROCURATIONS : 3****VOTANTS : 23**

L’an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

Étaient présents : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, BOUSQUET Arnaud, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, LECONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, Mme BOUET Véronique, M. GADRAS Clément, Mme LOGER Valérie, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, FABRE Sylviane, JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : Mme LABARRIÈRE Cindy, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, DUCLOS Corinne

Absents :

Procurations : Mme LABARRIÈRE Cindy à Mme BOSSOUTROT Élodie.
Mme LAMAZOU-LARESSE Brigitte à M. MACHEFÉ Thomas.
Mme DUCLOS Corinne à Mme LOGER Valérie.

Monsieur LABAR Thierry a été élu secrétaire de séance.

Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

**DÉLIBÉRATION N° 050/2026 OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARC
DU CHÂTEAU ATELIERS AVECHO.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame [REDACTED],
gérante des ateliers AVECHO 47250 SAMAZAN, pour une mise à disposition du parc du
château, afin de proposer des ateliers créatifs en plein air (peinture, collage, dessin...) pour
adultes dans un premier temps puis également pour enfants dans un second temps

La possibilité d'utilisation du parc est souhaitée pour 2 samedis par mois sur la période du 03
juillet 2026 au 02 juillet 2027, sous-entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser
le parc pour des besoins prioritaires.

Pour cette mise à disposition, il est demandé à Madame [REDACTED] une redevance
forfaitaire de 20 euros par mois, pour cette période.

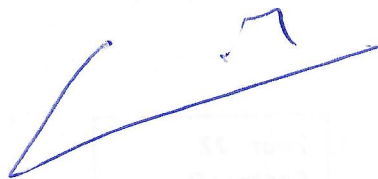
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
DECIDE,

- **D'accepter** le projet de convention entre la Commune et Madame [REDACTED], gérante
des ateliers Avecho 47250 SAMAZAN, pour une durée de douze mois, à compter du 03 Juillet
2026.
- **D'accepter** la mise à disposition du parc du château de « la placière », à raison de deux
samedis par mois de 13h à 19h, pour la période du 03 juillet 2026 au 02 juillet 2027, sous-
entendu que la Commune conserve la possibilité d'utiliser ce parc pour des besoins prioritaires.
- **Que** cette mise à disposition se fera moyennant une redevance forfaitaire de 20 €/mois
pour la période.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention avec les ateliers AVECHO 47250
SAMAZAN dans ces termes.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/07/2026 et de l'affichage en date du
03/07/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
LABAR Thierry



Le Maire,
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal
administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.